

COMMANDE EXCEPTIONNELLE DU DEPARTEMENT, EN SOUTIEN A LA FILIERE MAROILLES

Tous les acteurs économiques sont touchés de plein fouet par la crise sanitaire que nous connaissons. La **filière maroilles** est elle aussi fortement impactée et doit faire face à une **forte baisse des commandes allant de 40% jusqu'à 90%** pour certains opérateurs.

Le rendez-vous annuel de la Foire aux fromages de La Capelle ne pourra pas avoir lieu en septembre en raison des restrictions imposées sur les manifestations publiques : c'est une **nouvelle perte pour le secteur, en terme de trésorerie comme en terme d'image** car cette manifestation emblématique est un élément fort de la communication de toute la filière.

La filière du maroilles joue un rôle particulier sur le plan économique et culturel dans le département de l'Aisne, et plus largement à l'échelle de la région Hauts-de-France, dont elle est **l'une des AOC les plus emblématiques**. Les producteurs de fromages, industriels et producteurs fermiers, ne sont pas les seuls concernés car le souci de qualité propre à cette filière permet **une meilleure rémunération du lait pour un grand nombre d'éleveurs**.

Nicolas Fricoteaux, président du Conseil départemental de l'Aisne, a déjà interpellé dans un courrier cosigné par le Préfet et le président de la Région l'ensemble des enseignes de grande et moyenne distributions pour qu'elles soutiennent les achats de Maroilles. Avec les représentants de la profession agricole, il a bien évidemment **relayé ces difficultés auprès du président de la République à l'occasion de sa visite dans l'Aisne** le 17 mai dernier.

Dans ce contexte, le Conseil départemental souhaite apporter son soutien à l'ensemble de la filière en facilitant l'écoulement de la production de **maroilles tout en maintenant des conditions financières viables pour les producteurs**.

Le Département achète ainsi plus de **4 000 fromages auprès des 7 producteurs**, industriels et fermiers, implantés dans l'Aisne.

Les fromages achetés seront **redistribués aux associations caritatives** (Banque alimentaire, Resto du Cœur et Croix-Rouge). La distribution se fera en 2 temps : dès le mois de **juin pour les**

commandes auprès des industriels, puis en septembre, date de la traditionnelle Foire aux fromages, pour les commandes auprès des producteurs fermiers. Le Département de l'Aisne continuera à soutenir régulièrement la filière, en incitant les gestionnaires de la restauration scolaire à mettre du maroilles dans les assiettes des collégiens et par sa communication, pour inciter le grand public à consommer ce produit local de caractère !